

Conditions Générales de Vente

PIXELL S.A.R.L. Au capital de 5 000 €
Siège social : 10 rue Michelet, 76600 Le Havre
SIRET : 853 592 269 00023 – TVA intracommunautaire : FR02853592269
Tél : 02 35 42 52 65 – E-mail : compta@pixell.fr Site : www.pixell.fr

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») définissent les modalités dans lesquelles PIXELL S.A.R.L. fournit à ses clients professionnels et particuliers (ci-après « le Client ») des prestations de conseil, conception graphique, communication visuelle, création de supports print et web, ainsi que toute prestation annexée.

2. Acceptation des conditions

Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, qui prévalent sur tout autre document émanant du Client, sauf accord écrit contraire.

3. Devis et commandes

Les devis établis par PIXELL sont valables 30 jours à compter de leur date d'émission.
La commande est considérée comme ferme et définitive dès réception du devis signé avec la mention « Bon pour accord », accompagné, le cas échéant, d'un acompte.
Toute demande de modification après validation pourra entraîner un coût supplémentaire.

4. Prix et facturation

Les prix sont exprimés en euros HT, TVA en sus au taux en vigueur.
Un acompte de 40 % du montant total est exigible à la commande pour toute commande spécifiée sur le devis.
Le solde est payable à la livraison ou selon les modalités spécifiées dans le devis.
Tout retard de paiement entraînera, de plein droit et sans mise en demeure préalable :
des pénalités de retard au taux légal majoré de 10 points, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (art. L441-10 du Code de commerce).

Lorsque l'acompte est versé à la commande

En cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, l'acompte versé à la commande, tel que défini à l'article « Conditions de règlement » des présentes Conditions Générales sera de plein droit acquis à « PIXELL » et ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement. Dans l'hypothèse où aucun acompte n'aurait été versé à la commande et en cas d'annulation de la commande par le Client, pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant à « 10 »% de la facture totale sera acquise à « PIXELL » à titre de dommages et intérêts, en réparation du préjudice subi par PIXELL.

L'annulation par le client de toute commande - qu'elle qu'en soit la cause - ouvrira droit, au profit de l'agence, au remboursement intégral des frais engagés par celle-ci entre l'acceptation de ladite commande et son annulation soit 70% du montant HT.

A date de l'acceptation du devis, si l'agence n'a pas de retour au delà de 3 mois, elle se verra facturé 100% de la commande.

Sauf meilleur accord entre les parties, consigné à la commande, les factures sont payables à 30 jours à date.

5. Délais

Les délais de réalisation indiqués sont donnés à titre indicatif. Un retard éventuel ne peut justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à pénalités, sauf stipulation expresse.

Le respect des délais suppose que le Client fournit dans les temps tous les éléments nécessaires (textes, visuels, validations).

6. Propriété intellectuelle

Les créations de PIXELL (maquettes, logos, visuels, sites web, supports publicitaires, etc.) demeurent sa propriété exclusive jusqu'au paiement intégral des sommes dues. Les fichiers sources ne sont pas livrés par défaut, et sont soumis à une tarification de cession des fichiers sources + extension de droits » (prix, usages, durée, territoires).

Sauf mention contraire écrite, PIXELL conserve le droit d'utiliser ses réalisations à des fins de promotion commerciale (portfolio, site web, réseaux sociaux).

Le Client garantit qu'il dispose des droits nécessaires sur les éléments fournis (textes, images, polices, etc.), et dégage PIXELL de toute responsabilité en cas de réclamation de tiers.

7. Livraison et transfert des risques

Les fichiers numériques sont considérés comme livrés dès leur mise à disposition par e-mail, serveur ou tout autre support convenu. PIXELL ne pourra être tenue responsable des défauts d'impression si les fichiers validés par le Client ont été transmis à un imprimeur tiers choisi par le Client.

8. Maintenance et hébergement web

Le client est propriétaire de son site. Pour les prestations web (sites, applications), une offre de maintenance et/ou d'hébergement peut être proposée. À défaut de souscription à un contrat spécifique, PIXELL n'assure aucune obligation de suivi ou de mise à jour.

9. Confidentialité

PIXELL et le Client s'engagent à conserver confidentielles toutes informations et documents échangés dans le cadre de la mission.

10. Responsabilité

PIXELL s'engage à exécuter les prestations avec soin et professionnalisme.

Sa responsabilité ne saurait toutefois être engagée pour : des dommages indirects ou immatériels, une mauvaise utilisation des supports livrés par le Client, des erreurs provenant d'informations ou fichiers fournis par le Client.

11. Rétraction (clients particuliers)

Conformément aux articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client particulier dispose d'un délai de 14 jours à compter de l'acceptation du devis pour exercer son droit de rétractation, sauf si l'exécution a commencé avec son accord express avant la fin de ce délai.

12. Force majeure

PIXELL ne saurait être tenue responsable en cas d'inexécution due à un cas de force majeure (grève, panne technique, catastrophe naturelle, pandémie, etc.).

13. Résiliation

En cas de manquement grave par l'une des parties à ses obligations, le contrat pourra être résilié de plein droit après mise en demeure restée sans effet sous 15 jours.

Les sommes engagées restent dues pour les prestations déjà effectuées.

14. Données personnelles

PIXELL s'engage à respecter la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles (RGPD).

Les données collectées sont utilisées uniquement dans le cadre de la relation commerciale et ne sont ni cédées ni revendues.

15. Sous-traitance

PIXELL est autorisée, sauf instructions écrites contraires du Client, à confier tout ou partie des prestations commandées à des sous-traitants spécialisés (imprimeurs, développeurs, prestataires techniques, hébergeurs, photographes, etc.).

Le sous-traitant est tenu à une obligation de moyens dans l'exécution des prestations qui lui sont confiées.

PIXELL s'engage à sélectionner avec soin ses partenaires, mais ne pourra être tenue responsable des retards, défauts, faillances ou inexcusations imputables directement au sous-traitant.

Dans le cas où le Client souhaite que PIXELL engage sa responsabilité pleine et entière vis-à-vis d'un sous-traitant, cette exigence devra être formalisée par écrit et pourra donner lieu à une majoration tarifaire.

En revanche, PIXELL reste responsable de la coordination générale du projet et de l'interface avec le sous-traitant, sauf stipulation contraire.

16. Garantie

Les prestations réalisées, les matériaux vendus sont garantis par PIXELL pendant une durée de 6 mois à compter de leur livraison.

La garantie ne s'applique pas aux défauts dont la cause est postérieure à la livraison.

La garantie est limitée au remplacement des travaux reconnus défectueux, et qui auront fait l'objet d'une réserve explicite, mentionnée au bon de livraison.

Pour être mise en oeuvre, la garantie devra faire l'objet d'une demande par le Client, par lettre recommandée avec accusé de réception.

17- Responsabilité du Prestataire Vendeur – Etendue et limite

17.1 Etendue

« PIXELL » est responsable, conformément aux dispositions légales, envers le Client, de tout défaut de conformité des prestations, provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des prestations fournies et les rendant impropre à l'usage auxquelles elles étaient destinées, à l'exclusion de toute négligence ou faute du Client (notamment son absence de collaboration), pendant une durée de 6 MOIS à compter de leur fourniture au Client. Afin de faire valoir ses droits, le Client devra, sous peine de déchéance de toute action s'y rapportant, informer préalablement « PIXELL », par écrit, de l'existence des difficultés sans délai à compter de leur découverte.

« PIXELL », sans reconnaissance de responsabilité, rectifiera ou fera rectifier, les services dont il aura constaté la défectuosité.

17.2 Limites

La responsabilité de « PIXELL » est limitée : aux dommages certains, directs et déterminés, au montant HT payé par le Client pour la fourniture des prestations.

17.3 Exclusions de responsabilité

La responsabilité de PIXELL est expressément exclue :

-En cas de pertes immatérielles alléguées par le Client, et notamment perte de chiffre d'affaire, perte de clientèle, perte d'exploitation, de profit, perte de chance, perte d'activité, économie manquée,

-En cas de préjudice subi par le Client, dont la cause serait le non respect de la réglementation en vigueur en matière de pose de panneaux publicitaires et autres enseignes, le Client est seul responsable de l'implantation de ses travaux publicitaires (conformité avec les règlements en vigueur). Pour toutes enseignes, pré-enseignes ou publicités soumises à autorisation préalable, la fourniture et/ou la pose par la société PIXELL sera réputée faite sur la base d'une autorisation administrative de pose obtenue préalablement à l'intervention de PIXELL.

-En cas de variation de teinte d'impression, sauf différence flagrante. Aucune réclamation du Client, à ce titre, n'est recevable sans qu'il ait, préalablement, c'est-à-dire au moment de la commande, fourni à PIXELL, cumulativement un cromalin (ou épreuve numérique), un fichier PDF certifié, et qu'il ait utilisé un profil colorimétrique prévu pour les procédés d'impression CMJN,

-En cas de variation de quantité commandée, les usages professionnels tolèrent une variation de 2% à 10%, selon le tirage, de quantité par rapport à la commande

-En cas de précision supérieure à 2mm, en matière de pliage et de coupe des imprimés.

-En cas de non identité parfaite en matière de réimpression, une réimpression ne pouvant, techniquement et matériellement être identique à 100%.

-En cas de fourniture par le Client d'un fichier de mauvaise qualité. Le Client reste seul responsable de l'exactitude de ses fichiers et doit vérifier que les éléments transmis ne font l'objet d'aucun droit à l'image.

-En cas de dommage/manquant résultant du transport de marchandises, objet de la vente/prestation de service par PIXELL. Toute opération de transport liée à la réalisation d'une vente/prestation de service par PIXELL, restera à la charge financière du Client, et sous sa responsabilité exclusive. Il lui appartient donc de faire toute réserve utile à la réception.

17-4 En nous confiant votre véhicule, vous acceptez que nous le déplaçons, et que votre assurance couvre ces déplacements.

18. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige, et à défaut de résolution amiable, compétence exclusive est attribuée au Tribunal de Commerce du Havre.